



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lutte et prévention : Essonne

Question écrite n° 60477

#### Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur les graves événements qui ont eu lieu dans la nuit du mercredi 1er juillet au jeudi 2 juillet 1992 sur la commune d'Etampes. Plusieurs magasins ont été saccagés et incendiés et nombre de véhicules endommagés. Malgré de nombreuses relances auprès des services de l'État pour les alerter sur le manque de moyens en hommes et en matériel des services de la police et de la gendarmerie, les choses sont restées en l'état et ont malheureusement abouti au résultat que nous connaissons. Cette explosion de violence est une situation inacceptable et intolérable pour l'ensemble des Etampois et Etampaises. Aussi il lui demande, compte tenu de la gravité des événements, le renforcement immédiat des effectifs de la police et de la gendarmerie dans la commune, renforcement réclamé par l'ensemble de la population, ainsi que l'ouverture d'une annexe du commissariat de police dans le quartier de Guinette pour préserver la sécurité des personnes et des biens.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'adaptation permanente des moyens et missions de la police nationale à l'évolution des besoins de sécurité résultant de la croissance du tissu urbain, tout particulièrement en banlieue parisienne, est une préoccupation majeure. À cet effet, un vaste effort de redeploiement a été entrepris ces deux dernières années, se traduisant notamment par l'affectation dans ce secteur géographique, de la quasi-totalité des postes d'inspecteurs et de gardiens de la paix à l'issue de leur scolarité. Dans le cas particulier d'Etampes, le potentiel d'effectifs de police a ainsi progressé de 17 p 100 pendant cette période, dont un gain de huit policiers en tenue pour la seule année de 1992. Cette tendance sera poursuivie lors des prochains mouvements de personnels et à cet égard le plan d'action pour la sécurité présenté au conseil des ministres du 13 mai 1992, marque la volonté du Gouvernement d'intensifier les efforts engagés. C'est dans cet esprit que la commune d'Etampes vient de bénéficier de dix policiers auxiliaires, à valoir sur le contingent de 1 000 policiers auxiliaires supplémentaires - dont 600 des 1992 - ouvert en application du plan d'action pour la sécurité. Dans le cadre de l'ouverture de 1 000 emplois administratifs au plan national décidée en référence au plan d'action pour la sécurité, afin de contribuer au redeploiement des fonctionnaires de police sur le terrain, le département de l'Essonne sera bénéficiaire d'un contingent de trente agents administratifs. Des la nomination en novembre 1992 des agents administratifs, recrutés par concours en septembre 1992, autant de policiers en tenue seront affectés sur la voie publique. Ces effectifs favoriseront, outre le développement de l'ilotage, technique de prévention prioritaire dans le cadre de la lutte contre la délinquance, l'amélioration de la sécurité dans les transports urbains et aux abords des établissements scolaires, le renforcement de la lutte contre la drogue, l'immigration irrégulière et le travail clandestin. Depuis le 1er septembre 1992, la situation sur le plan de la sécurité urbaine du département de l'Essonne est abordée au travers de la départementalisation des services territoriaux de la police nationale. Sur un plan général, la substitution des directions départementales de la police nationale aux anciennes structures départementales des polices urbaines, des renseignements généraux et de la police de l'air et des frontières, tend, en améliorant leur gestion et leurs capacités opérationnelles, à mieux mobiliser les moyens pour une approche globale des problèmes. Cette départementalisation fonctionne maintenant dans 47 départements ; sa

generalisation a l'ensemble du territoire national interviendra fin 1992. Enfin, les projets locaux de securite devront etre mis en oeuvre, au plus tard le 30 septembre 1992, dans un certain nombre de departements, dont l'Essonne. Ils seront prepares sous l'egide des prefets en partenariat avec des acteurs concernes par le maintien de la securite urbaine (communes, services de police, representants d'organismes HLM, d'associations, etc) L'analyse des besoins locaux et des solutions rendues possibles par cette action concertee permettra a la police nationale de mieux remplir ses missions prioritaires de surveillance de la voie publique. En fonction de l'interet de ces projets locaux de securite les directions departementales de la police nationale pourront beneficier de moyens de fonctionnement supplementaires, dont l'utilisation tendra a ameliorer la mobilite et la presence sur le terrain des fonctionnaires de police. Dans le quartier des Guinettes ou la securite a ete renforcee par une augmentation de la presence policiere, cinq gardiens de la paix sont employes a des missions d'ilotage, en plus des patrouilles effectuees a partir du siege central de la police) l'ouverture d'une annexe de police n'est pas, actuellement programme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dugoin Xavier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60477

**Rubrique :** Delinquance et criminalite

**Ministère interrogé :** intérieur et sécurité publique

**Ministère attributaire :** intérieur et sécurité publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 août 1992, page 3460